

Beaucoup de jeunes souhaitent vivre de leur passion : athlétisme, football, rugby... Un pari difficile car si le secteur se professionnalise, il est synonyme d'emplois à temps partiel et de CDD

En dépit de la précarité, le sport attire

Vivre de leur passion, beaucoup de sportifs le souhaitent. En 2005, une étude de l'Unedec dévoilait que le secteur du sport employait 99 000 salariés dans 25 000 établissements, hors fonction publique et travailleurs saisonniers. C'est la hausse la plus importante (+ 66 %) de l'ensemble du secteur tertiaire français depuis 1993. Longtemps considéré comme un loisir, le sport est désormais un secteur qui se professionnalise même s'il reste le seul domaine d'activité où les bénévoles sont plus nombreux que les salariés. Regroupant une large palette de compétences, les métiers du sport sont méconnus du grand public surtout friand des

grandes compétitions. La réalité est plus complexe. Une enquête publiée en 2006 par l'Observatoire du sport montre que 66 % des salariés concernés par la convention collective du sport, travaillent à temps partiel, un quart d'entre eux ayant une activité de moins de 3 heures par semaine. Les animateurs ou éducateurs sportifs (80 % des cas) doivent cumuler plusieurs emplois et affronter la précarité.

Ces conditions de travail sont liées aux pratiques. Les professionnels doivent s'adapter aux disponibilités des clients-élèves, dont les activités sportives sont concentrées le soir, le week-end et pendant les vacances. « C'est très compliqué de trouver une seule activité de 35 heures par semaine dans le sport », explique Pascal Guéry, responsable du pôle animation et sport de la ville de Courbevoie. Cette fragmentation de l'emploi n'est pas nécessairement synonyme d'instabilité : 56 % des contrats sont à durée indéterminée (CDI). « Un professeur de ski et un professeur de tennis qui organise des stages pendant les vacances peuvent être en CDI », précise M. Guéry. En moyenne, un éducateur sportif cumule jusqu'à quatre activités pour vivre. Jérôme Tran Van en est un exemple : professeur d'éducation physique, il enseigne aussi à l'université et au centre de formation du Paris-Saint-Germain. Parallèlement, il entraîne une équipe de hockey, donne des

cours de gymnastique et s'occupe de la gestion d'un petit club de football.

L'engouement des associations sportives pour les contrats aidés (17 % des embauches) souligne leur manque de moyens. La baisse régulière des subventions ministérielles, qui représentent parfois près de 80 % des revenus des associations, aggrave leur situation. « On assiste au recul du nombre de recrutements qui généralise la précarité », analyse Vincent Lavallez, de la direction régionale de la jeunesse et des sports de Lille. « Les emplois aidés retardent le débat

nécessaire sur les moyens de pérenniser les postes », regrette Jean Dutoya, consultant au cabinet Amnyos et coauteur d'un rapport sur les formes de l'emploi dans le sport.

La signature à la fin 2006 d'une convention collective est pour certains une solution au problème. Les contrats à durée déterminée (CDD) devront devenir des CDI avant la fin de l'année 2008. « C'est un coup de balai, on établit enfin des règles », se réjouit M. Guéry. Cette convention lutte à mutualiser son temps de travail.

également contre le travail au noir qui représente, selon certains, près de 50 % de l'activité. « La culture du bénévolat déguisé va néanmoins être difficile à éradiquer », note M. Lavallez. Cet effort de transparence est soutenu par l'association Profession Sport, qui met en contact les éducateurs sportifs et les associations. Forte de ses 79 antennes départementales, elle permet au salarié de n'avoir qu'une seule fiche de paie et l'aide à mutualiser son temps de travail.

« Un éducateur cumule jusqu'à quatre activités pour vivre » associations. Forte de ses 79 antennes départementales, elle permet au salarié de n'avoir qu'une seule fiche de paie et l'aide à mutualiser son temps de travail.

« Pour pérenniser un poste, il faut agréger les employeurs », explique le président Nicolas Verdon. C'est l'idée du système de groupement d'employeurs (GE), qui se développe peu à peu à travers la France.

Quelle que soit la solution adoptée, la pérennisation des emplois doit passer par une transparence accrue au sein des associations, souvent dirigées par des bénévoles peu au fait du code du travail. « Donner aux bénévoles des compétences de gestion stabiliserait le secteur », confirme Dominique Quirion, du syndicat UNSA. ■

CAMILLE FÉVRIER



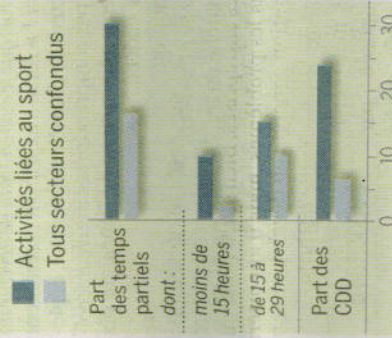
PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie

Ceci n'est pas seulement un champ de lin, pour nous, c'est déjà un isolant pour la maison

► CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS EN 2005, en %



Source : Insee, "Enquête Emploi", mars 2005, exploitation Céreq